

GUIDE DE RECOMMANDATIONS DE VOYAGE

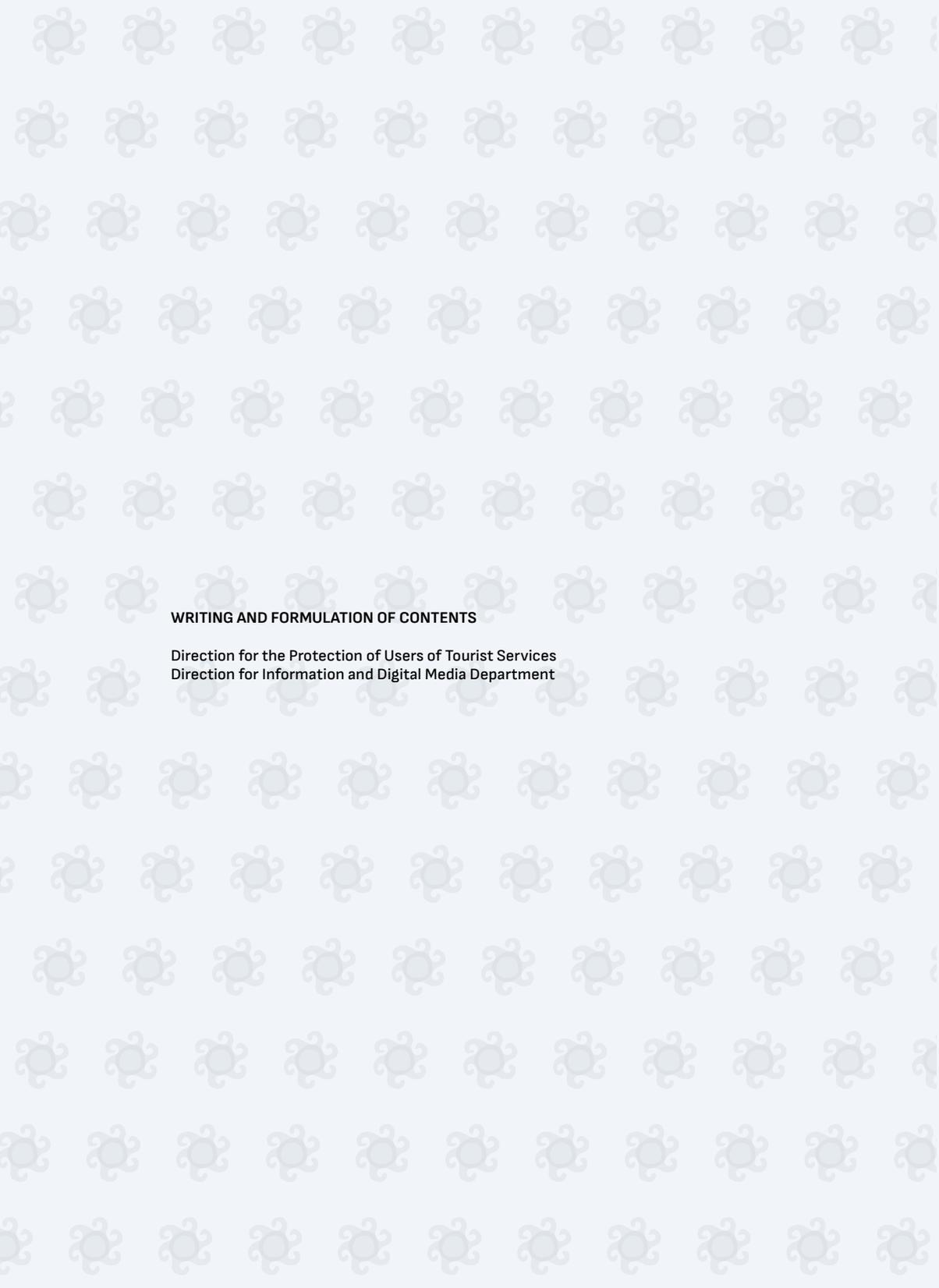
ECUADOR

UNE DESTINATION SÛRE



E
CUA
DOR

Shines genuinely



WRITING AND FORMULATION OF CONTENTS

**Direction for the Protection of Users of Tourist Services
Direction for Information and Digital Media Department**



Introduction	5
Recommandations générales.....	7
Carte touristique de l'Equateur	10
Sécurité des citoyens	13
Gestion des risques.....	17
Santé.....	23
Opération de tourisme d'aventure / Tourisme d'aventure.....	25
Bureaux du ministère du tourisme au niveau national.....	27





GUIDE DE RECOMMANDATIONS DE VOYAGE "ÉQUATEUR UNE DESTINATION SÛRE"

Ce guide rassemble une série de recommandations que les touristes doivent prendre en compte lors de leur visite en Équateur, afin de faire de leur séjour une expérience agréable et mémorable.

***Nous vous invitons à voyager dans
notre merveilleux pays!.***





RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES



Documents requis pour le voyage:

Équatoriens

- Se munir d'une pièce d'identité en cours de validité (carte de citoyenneté), prouvant la nationalité équatorienne.

Étrangers ou résidents

- Passeport en cours de validité d'une durée minimale de 6 mois avec le visa correspondant (le visa s'applique aux citoyens de certains pays).
- CAN et MERCOSUR: disposer d'un passeport en cours de validité d'une durée minimale de 6 mois ou carte d'identité.
- Carte "Andina".



Nationals who require a tourist visa to enter Ecuador:

- Afghanistan
- Angola
- Bangladesh
- Chine
- Cuba
- Erythrée
- Éthiopie
- Gambie
- Ghana
- Guinée
- Inde
- L'Irak
- Kenya
- Libye
- Népal
- Nigéria
- Pakistan
- République démocratique du Congo
- République populaire démocratique de Corée



- Sénégal
- Syrie
- Somalie
- Sri Lanka
- Venezuela

Veuillez noter que les services d'immigration équatoriens peuvent demander le billet de retour afin de vérifier que le séjour ne dépasse pas les 90 jours autorisés pour la catégorie des touristes.



Vaccins

Pour votre sécurité, il est nécessaire de vous faire vacciner contre la fièvre jaune. Le vaccin peut être obtenu dans les unités de santé du ministère de la santé. Il est recommandé de l'appliquer 10 jours avant de se rendre dans les zones à risque, telles que la région amazonienne. Une seule dose permet d'être immunisé à vie.



Assurance maladie

Il est conseillé d'avoir une assurance médicale que vous pourrez utiliser lors de votre visite dans le pays, afin de voyager plus sereinement en Équateur.



0 % de taux de TVA

Les services fournis par les établissements d'hébergement touristique aux touristes étrangers seront taxés à un taux de TVA de 0 %, à condition que l'établissement:

1. Soit inscrit au Registre national du tourisme; et,
2. Dispose d'une licence d'exploitation annuelle unique (LUAF).

Un touriste étranger est considéré comme une personne venant d'un autre pays qui séjourne en Équateur

pendant moins de 90 jours et qui n'a pas de résidence temporaire ou de séjour dans le pays.

Pour l'application du taux de TVA de 0%, les établissements touristiques doivent vérifier que, entre la date de la prestation du service et la dernière entrée dans le pays, il ne se soit pas écoulé plus de 90 jours civils.

Pour plus d'informations, voir:

<https://www.sri.gob.ec/beneficios-tributarios-para-el-sector-turistico>



Contrôle de l'entrée des actifs

Conformément aux dispositions de la "Loi Organique sur la Prévention, la Détection et l'Eradication du Blanchiment de Capitaux et du Financement du Crime", **Le voyageur** doit indiquer sur le formulaire d'enregistrement douanier s'il transporte des espèces d'un montant égal ou supérieur à dix mille dollars des États-Unis (10 000,00 USD) ou leur équivalent dans d'autres monnaies.



Passation de contrats de services formels:

Lorsque vous faites appel à un service touristique, assurez-vous que l'établissement est légalement constituée et approuvée par le Ministère du Tourisme, vous pouvez en savoir plus en cliquant sur le lien suivant:

<https://servicios.turismo.gob.ec/catastro-turistico/>



Services de transport aérien

Les usagers des services de transport aérien en Équateur peuvent accéder au Guide des Usagers et des Opérateurs du Transport Aérien, qui établit leurs

droits et obligations, ainsi que les devoirs des opérateurs aériens, conformément à la Résolution No. 009-2024 émise par le Conseil National de l'Aviation Civile. Vous pouvez accéder à ce guide en cliquant sur le lien suivant:

<https://www.aviacioncivil.gob.ec/wp-content/uploads/downloads/2024/07/Guia-de-Users-and-operators-of-air-transport.pdf>



Dancer from Pujilí, province de Cotopaxi



Esmeraldas

Galápagos

Santo Domingo de los Tsáchilas

Manabí

Cotopaxi

Los Ríos

Bolívar

Santa Elena

Guayas

Chimborazo

Cañar

Azuay

El Oro

Loja

Zamora Chinchipe



EQUATEUR

Carte

Le volcan Cotopaxi, province de Cotopaxi





En cas d'urgence:

- N'oubliez pas que la ligne d'urgence unique est le 9-1-1. Si vous voyagez avec un smartphone, installez l'application gratuite du service de sécurité intégré ECU 9-1-1 pour être pris en charge immédiatement. Composez le 911 et signalez toute urgence ou si vous êtes témoin d'un acte illégal.
- Système de réception des plaintes pour cambriolage et vol: <http://www.fiscalia.gob.ec/index.php/servicios/denuncias-online-para-turistas>

Unité Nationale de Police Communautaire et de Tourisme:

L'Unité Nationale de Police Communautaire et Touristique mène des activités opérationnelles et préventives au profit des touristes nationaux et étrangers et de la communauté en général.

Le personnel de cette unité est réparti dans les provinces suivantes:

1. Carchi
2. Esmeraldas
3. Imbabura
4. Napo
5. Tungurahua
6. Pastaza
7. Chimborazo
8. Manabí
9. Galápagos
10. Santa Elena
11. Azuay
12. Loja
13. Distrito Metropolitano de Quito
14. Distrito Metropolitano de Guayaquil



Sécurité des transports:

L'Équateur dispose de véhicules qui assurent des services publics et privés. Dans le cas du tourisme, ils disposent d'une identification spéciale délivrée par l'Agence nationale de transit, dûment identifiée.

N'oubliez pas que si vous empruntez le réseau routier dans tout l'Équateur, vous bénéficiez d'une couverture gratuite en cas d'accident de la circulation. Dans le cas des transports publics interprovinciaux, nous vous conseillons de vous rendre au terminal correspondant pour acheter un billet et monter à bord de l'unité de transport.



Recommandations pour prendre un taxi:

- Demandez un service de taxi à votre hébergement ou à votre restaurant.

Si vous prenez un taxi dans la rue, vous devez tenir compte des éléments suivants:

- Le taxi doit être jaune et porter une plaque d'immatriculation orange.
- Le numéro d'immatriculation doit figurer sur les portières.
- Il doit disposer d'un compteur tarifaire (taximètre). Demandez au chauffeur de l'activer.



Recommandations pour les voyages en bus:

- Pour les voyages interprovinciaux ou intercantonaux, ne prendre le transport qu'aux terminaux terrestres de chaque ville et aux points autorisés par l'autorité compétente.



- Si vous envoyez vos bagages dans le compartiment à bagages du bus, veillez à recevoir un billet et lorsque vous arrivez à destination, vérifiez toujours que tout ce que vous avez apporté est dans votre valise.
- Avant de monter dans le bus, vérifiez que les personnes qui vont fournir le service sont correctement identifiées.
- Gardez toujours sur vous vos objets de valeur, votre portefeuille, votre téléphone portable et votre passeport.



Recommandation pour les voyages en voiture de location:

- N'oubliez pas que les limites de vitesse maximales en Équateur sont les suivantes:
50 km/h en ville
90 km par heure sur les routes périmétriques et,
100 km par heure sur les routes,

Évitez les pénalités et les amendes si vous dépassez ces limites.



Banques, guichets automatiques, argent liquide:

- Si vous devez changer de l'argent, vous devez le faire uniquement dans les banques et les bureaux de change agréés.
- Si vous vous rendez à la banque ou à un distributeur automatique de billets, faites-vous accompagner par quelqu'un d'autre si possible.
- Utiliser les distributeurs automatiques de billets dans des lieux publics bien éclairés.
- N'acceptez pas l'aide ou la compagnie de personnes inconnues.
- Ne perdez pas de vue vos documents

personnels et vos cartes lors d'un paiement.



Dans les zones naturelles protégées:

- Toutes les Zones Naturelles Protégées de l'Équateur sont gratuites, à l'exception du Parc National des Galapagos, 30 USD (trente dollars US) pour les nationaux et 200 USD (deux cents dollars US) pour les étrangers.
- Pour visiter les zones protégées, il faut s'adresser à une agence de voyage et/ou à un tour-opérateur qui dispose de guides accrédités par les autorités compétentes.

Autres recommandations:

- Maintenir une communication fréquente avec la famille et les amis.
- Laissez toujours vos objets de valeur dans le coffre-fort de l'hôtel.
- Soyez prudent lorsque vous vous rendez dans des lieux très fréquentés ou dans des bars ou des boîtes de nuit, n'acceptez pas de boissons de la part d'inconnus et ne laissez pas vos boissons hors de votre vue.
- Si vous avez besoin d'informations, demandez-les à la réception de l'hôtel, aux voyageurs ou à des amis qui vivent dans la destination que vous visitez. Dans la mesure du possible, ne vous adressez pas à des inconnus.



Recommandation de navigation:

- Si vous aimez naviguer, que ce soit en mer ou sur les rivières, faites-le avec l'appui d'une agence de voyage et/ou d'un tour opérateur disposant d'un permis d'exploitation à jour.

Cuenca, province d'Azuay





Floraison des arbres guayacan, Mangahurco, province de Loja



LA GESTION DES RISQUES



Le Secrétariat pour la Gestion des Risques œuvre pour une culture de la prévention qui atténue et réduit les risques auxquels les citoyens et les touristes sont exposés.

Il permet également aux entités nationales d'être prêtes à faire face à tout événement indésirable.

Il est important que, lors de votre visite en Équateur, vous soyez toujours informé par les canaux officiels des risques naturels ou anthropogéniques. Voici quelques liens d'intérêt à votre disposition:

LA SURVEILLANCE DES MENACES:

<https://alertasecuador.gob.ec/>

INSTITUT DE GÉOPHYSIQUE:

<https://www.igepn.edu.ec/>

Recommandations en cas de survenue d'un événement indésirable:



Un Séisme:

Que faire en cas de séisme?

- Renseignez-vous auprès de votre prestataire de services touristiques sur les itinéraires d'évacuation et les points de sécurité.

Que faire en cas de séisme?

Si vous êtes à l'intérieur d'un bâtiment:

- Garder son calme
- Ne pas courir
- Protégez-vous en vous plaçant sous une table, un bureau ou un banc. Vous pouvez également vous placer sous un cadre de porte, à côté d'un pilier.

- Ne vous approchez pas des murs extérieurs et des fenêtres.

Si l'on se trouve à l'extérieur ou dans un espace extérieur:

En marchant:

- Ne vous approchez pas des bâtiments, des arbres, des poteaux, des lignes électriques et téléphoniques, car ils peuvent tomber et causer des dégâts.

En conduisant:

- Éloignez-vous des ponts ou des routes surélevées,
- Garez votre véhicule dans une zone hors de danger; et,
- Restez dans votre véhicule jusqu'à ce que le mouvement soit passé.

Que faire après un séisme?

Avant d'entrer dans l'établissement d'hébergement touristique:

- Consulter et confirmer avec les responsables de l'établissement touristique qu'il n'y a pas de dommages à la structure du bâtiment afin de procéder au retour.
- Vérifier s'il y a des personnes blessées et, si nécessaire, demander une assistance médicale.
- N'utilisez pas les ascenseurs, soyez prudent en ce qui concerne les escaliers.
- Évitez de marcher ou de toucher des câbles lâches ou tombés.
- N'allumez pas d'allumettes, de bougies, de flammes ouvertes ou d'appareils électriques avant d'avoir vérifié qu'il n'y a pas de fuites ou de



problèmes au niveau de l'installation électrique ou de gaz.

A l'intérieur de l'établissement d'hébergement touristique:

- N'utilisez le téléphone que pour signaler une urgence.
- Si vous avez une radio, allumez-la pour obtenir des informations et des conseils.
- Lorsque vous ouvrez des étagères ou des placards, faites-le avec précaution, car des objets peuvent tomber dessus.



Éruption volcanique:

Que faire avant une éruption volcanique?

- Déterminez si la communauté que vous visitez est exposée à des risques volcaniques. Renseignez-vous sur les risques auxquels vous pourriez être exposé.
- Renseignez-vous auprès de votre prestataire de services touristiques sur les itinéraires d'évacuation et les points de sécurité.

Que faire en cas d'éruption volcanique?

- Renseignez-vous auprès de sources officielles sur les modifications de l'alerte.
- En cas d'éruption volcanique, ne vous approchez pas du volcan car des coulées de lave ou des lahars peuvent se produire.
- Fermez toutes les portes et fenêtres. Veillez à ne pas vous en approcher au cas où elles se briseraient.
- Rejoignez les points de sécurité identifiés dans le plan d'urgence fourni par les autorités ou l'établissement touristique.
- Protégez vos yeux et votre bouche pour éviter d'être affecté par les cendres expulsées par le volcan.
- Une fois en lieu sûr, contactez les membres de votre famille pour leur donner des nouvelles de votre état de santé et de celui des personnes qui vous accompagnent.
- Restez informé et ne retournez dans votre logement que lorsque le danger est passé ou jusqu'à ce que les autorités confirment qu'il





est possible d'y retourner en toute sécurité.

Que faire après une éruption volcanique?

- Ne retournez pas dans l'établissement d'hébergement si les autorités n'ont pas déclaré la fin de l'état d'urgence.
- Éviter de conduire, car cela provoque des remontées de cendres qui affectent les voies respiratoires.
- Suivez les règles de sécurité établies par le personnel de l'établissement.



Glissements de terrain:

Que faire avant un glissement de terrain (mouvement de masse)?

- Si vous vous trouvez dans une zone montagneuse, ne vous installez pas à proximité d'un cours d'eau.
- Si vous devez évacuer, faites-le vers des endroits que les autorités ont définis comme des zones sûres ; s'il n'y a pas de zones définies, éloignez-vous du cours des rivières, des ruisseaux et des criques.
- Si le glissement de terrain approche et que vous ne pouvez pas évacuer vers une zone sûre, cherchez à vous protéger au sommet d'un bâtiment (étages supérieurs des maisons, toits et bâtiments).
- Si vous conduisez et que vous arrivez à une zone affectée par le glissement de terrain, évitez de la traverser et éloignez-vous de la zone.
- Restez à l'écart de la zone touchée par le glissement de terrain.
- Renseignez-vous auprès de sources officielles sur les zones exposées aux glissements de terrain.

Que faire lors d'un glissement de terrain (mouvement de masse)?

- Restez calme.
- Ne prenez PAS vos affaires avec vous. Vous pourriez perdre un temps précieux pour sauver votre vie et celle de vos proches.
- En cas de pluies intenses et prolongées, ne traversez pas une zone en mouvement, car elle peut soudainement s'effondrer et tout emporter.
- Renseignez-vous sur l'état des routes et les itinéraires alternatifs en consultant le lien suivant: <https://www.ecu911.gob.ec/consulta-de-vias>



Inondations

Que faire en cas d'inondation?

- Si possible, mettez vos biens en sécurité. Cependant, n'oubliez pas que certaines inondations surviennent soudainement. Dans ce cas, le plus important est de protéger votre vie en vous mettant immédiatement à l'abri.
- Évitez de traverser les ponts lorsque le niveau des rivières a augmenté ou de vous rendre dans des zones inondées.



Incendie de forêt:

Que faire en cas d'incendie de forêt?

- Si vous voyez du feu ou de la fumée dans des zones de végétation, appelez le 9-1-1.
- Agissez calmement et suivez les instructions des autorités et des équipes de secours.
- Essayez de vous couvrir la bouche et le nez avec un chiffon humide pour éviter d'inhaler la fumée.



- Ne retournez pas dans une zone d'incendie avant d'en avoir reçu l'ordre par les autorités ; le feu pourrait se rallumer.



Tsunami

Que faire avant un tsunami?

- Vérifiez si votre destination se trouve dans une zone à risque de tsunami.
- Informez-vous et familiarisez-vous avec les itinéraires d'évacuation pour atteindre la zone de sécurité facilement et le plus rapidement possible. Choisissez des itinéraires à pente modérée, qui vous permettent de gagner rapidement de l'altitude.

Que faire en cas de tsunami?

- Si vous êtes sur la plage et que vous ressentez une très forte secousse qui vous empêche de rester debout, éloignez-vous rapidement vers un lieu sûr préalablement identifié.
- S'il n'y a pas d'endroit en hauteur où s'abriter, cherchez une forêt dense ou les étages supérieurs d'un bâtiment comme autres lieux de sécurité.
- Un tsunami peut pénétrer dans une rivière ou un estuaire sur plusieurs kilomètres à l'intérieur des terres. Il faut donc s'éloigner des rivières et des estuaires et chercher un terrain en hauteur.
- N'oubliez pas que, si l'événement est d'origine proche, la première vague peut atteindre la terre en quelques minutes.



La houle:

Signification des drapeaux



**DRAPEAU
VERT**

**Vous pouvez entrer
dans la mer sans crainte**



**DRAPEAU
JAUNE**

**Attention si vous
entrez dans la mer**



**DRAPEAU
ROUGE**

**Ne pas entrer dans
la mer**



Puyo, province de Pastaza



Atacames, province de Esmeraldas



Pour profiter pleinement de votre voyage, nous vous invitons à tenir compte des recommandations suivantes:

- Si vous souffrez d'une quelconque maladie, emportez avec vous les médicaments que vous devrez vous administrer pendant votre voyage.
- Le réseau de santé publique du pays est actif. En cas d'urgence ou si vous avez besoin d'une attention personnalisée, vous pouvez vous rendre au centre de santé le plus proche.
- Sur le site web de Geosalud, vous pouvez trouver le Réseau Médical de l'État de manière géoréférencée, recherchez le plus proche: **<https://geosalud.msp.gob.ec/>**

Si vous présentez des symptômes de maladies respiratoires, portez un masque, surtout dans les lieux très fréquentés.

Pour éviter d'autres maladies, il est important de tenir compte des recommandations suivantes:

- Portez des vêtements de protection : manches longues, pantalons longs, surtout au crépuscule et à l'aube, pour éviter les piqûres.
- Dans les endroits où la densité de moustiques est élevée, utilisez des moustiquaires ou des écrans aux fenêtres.
- Utilisez un répulsif pour moustiques adapté à votre type de peau.
- Utilisez de la crème solaire.



Kayak, Puyo river, province de Pastaza



L'Équateur dispose d'un cadre réglementaire adéquat pour le tourisme d'aventure. Selon le règlement d'exploitation du tourisme d'aventure, les modalités du tourisme d'aventure sont classées en fonction de l'élément naturel dans lequel elles sont développées (terre, eau et air).

Il est recommandé d'engager des agences d'opération touristique qui ont l'enregistrement touristique pour effectuer toute activité d'aventure. Vous pouvez vérifier si votre agence est enregistrée sur le lien suivant: <https://servicios.turismo.gob.ec/catastro-turistico/>



Terre

- Cavalcade
- Canyoning
- Cyclotourisme
- Escalade
- Exploration des grottes
- Andinisme
- Randonnée



L'eau

- Modalités récréatives avec l'utilisation d'embarcations motorisées (bouée, banane, parachute ascensionnel et ski).
- Plongée
- Kayak de mer/de lac
- Kayak de rivière
- Kite Surfing
- Rafting
- Tuba
- Surf
- Tubing



Air

- Deltaplane
- Canopy
- Parapente

Pour réaliser chacune de ces modalités, les indications suivantes doivent être prises en compte:

- Recognise if you have the necessary physical capacity for each of the adventure modalities.
- Déterminez si vous avez la capacité physique nécessaire pour chacune des modalités de l'aventure.
- Faire appel à un opérateur touristique enregistré dans le secteur du tourisme.
- Exiger l'utilisation d'un équipement de sécurité adéquat.
- La consommation de stupéfiants et d'alcool est interdite.
- Utilisez un répulsif et un écran solaire dans les régions tropicales et chaudes.
- Portez des vêtements adaptés à chaque type d'aventure.
- Emporter des boissons hydratantes et d'autres types de matériel lorsque la modalité l'exige, à condition que cela soit demandé dans le programme touristique à réaliser.
- Informer l'opérateur et les guides de toute allergie ou maladie préexistante.
- Les personnes qui ont des allergies ou des maladies préexistantes doivent en informer l'opérateur et les guides.
- Confirmer que le guide dispose d'une trousse de premiers secours pour répondre à toute exigence.



- Suivez toujours les instructions du guide.
- Vérifiez auprès de l'organisateur de voyages les horaires, les conditions météorologiques et géographiques, l'équipement obligatoire, l'âge minimum, le nombre de guides ou d'instructeurs requis pour chaque type d'aventure.
- Prendre en compte la complexité des rivières en Équateur, celles de grade IV et V sont destinées aux professionnels.

Section des services institutionnels.

Liens d'intérêt:

1. Plaintes pour mauvaise prestation ou absence de prestation de services touristiques:

<https://www.turismo.gob.ec/gestion-denuncias/>

2. Cadastre touristique, pour vérifier si un établissement est formel:

<https://servicios.turismo.gob.ec/catastro-turistico/>

3. Lien Migration, pour plus de détails sur les conditions d'entrée dans le pays:

<https://servicio.migracion.gob.ec>

4. Liaison avec SPAAT, couverture des accidents de la route dans le pays:

<https://linktr.ee/sppat.ec>

5. Toilettes propres:

Des codes QR ont été installés dans les stations-service du pays, permettant aux utilisateurs de s'inscrire et d'envoyer des commentaires sur l'état et la condition des installations sanitaires dans les stations-service du pays par le biais d'une plateforme «ENQUÊTE».

6. Canaux d'assistance directe aux touristes

Courriel: ayuda.turistas@turismo.gob.ec

**Quito/Matrice**

Calle Briceño E1-24 y Av. Gran Colombia, Edificio. La Filantrópica
Téléphone: (02) 3 999-333

Direction zonale 1**Bureau technique d'Esmeraldas**

Av. Del Pacífico - Malecón de Playa Las Palmas
Téléphone: (06) 2 011-446

**Bureau technique de Carchi**

Guayaquil N 39-008 y Av. Manabí, piso 2
Téléphone: (06) 2 960-046

**Bureau technique d'Ibarra**

Sucre 14-72 et Av. Teodoro Gómez, 2ème étage
Téléphone: (06) 2 958-547 ou (06) 2 958-759

**Bureau technique de Sucumbíos**

C.A.C. Av. Aguarico y Av. Circunvalación Bureau numéro 18, 1er étage
Téléphone: (06) 2 991-914

**Bureau technique d'Orellana**

Napo y Enrique Castillo, Edificio Amarillo, piso 2
Téléphone: (06) 2 881-583

**Bureau technique de Napo**

Rocafuerte y Juan Montalvo Local 1, Bajos Hotel Joya de la Selva
Téléphone: (06) 2 886-536

**Bureau technique de Pichincha**

Av. Clara Meza - Centre commercial Nápoles
Téléphone: (02) 2 185-249

Direction zonale 6**Bureau technique d'El Oro**

Av. Rocafuerte entre Junín et Tarqui 07-22
Bâtiment du gouvernement, rez-de-chaussée
Téléphone: (07) 2968 480

**Bureau technique de Cotopaxi**

Márquez de Maenza y Quito, s/n Edificio CAC Latacunga
Téléphone: (03) 2245 700

**Bureau technique de Tungurahua**

Calle Guayaquil y Rocafuerte 01-18 Hotel Ambato, 1er étage
Téléphone: (03) 2821 800

**Bureau technique du Chimborazo**

Primera Constituyente y Carabobo Edificio Gobierno Autónomo Decentralizado Provincial de Chimborazo
Téléphone: (03) 2946 682

**Bureau technique de Cañar**

Av. 16 de Abril Calle Babahoyo SN - 2ème étage
Bâtiment du CAC Azogues
Téléphone: (07) 3706 016

**Bureau technique d'Azuay**

Avenida México entre Av. De las Américas et Unidad Nacional SN - Bloc principal
Bâtiment du gouvernement zonal 6
Téléphone: (07) 2887 255

**Bureau technique de Loja**

Calle Sucre y Quito 191-31, Esquina Bâtiment de l'INPC
Téléphone: (07) 2572 964



Bureau technique de Pastaza

Remigio Crespo y Salvador Allende,
SN - Barrio Las Palmas
Téléphone: (03) 2793 340



Bureau technique de Morona Santiago

Antonio Samaniego y entre 24 de Mayo y Soasti, s/n
Téléphone: (07)2701 480



Bureau technique Zamora Chinchipe

José Luis Tamayo Diego De Vaca
SN - Piso 1
Bâtiment du gouvernement de Zamora Chinchipe
Téléphone: (07) 2606 466

Direction zonale 8



Bureau technique de Manabí

Calle Los Nardos et Av. 15 de Abril
Bâtiment Centro de Atención Ciudadana, 3ème étage
Téléphone: (05) 3 043-734



Bureau technique Guayaquil

Av. Francisco de Orellana et Justino Cornejo,
Bâtiment Gobierno Zonal de Guayaquil, 8ème étage
Téléphone: (04) 2 068-556



Bureau technique de Sainte-Hélène

Avenue Carlos Espinoza Larrea, cinquième rue,
Bâtiment Centro de Atención aux citoyens
2ème étage
Téléphone: (04) 3 728 904



Bureau technique de Los Ríos

Malecón entre 27 de Mayo et Calderón
Bâtiment Faitong, Mezzanine
Téléphone: (05) 2 739-322



Bureau technique Bolivar

Calle García Moreno y Sucre
Bâtiment de la Gobernación, rez-de-chaussée
Téléphone: (039) 2 983-231



Bureau technique Santo Domingo

Av. Esmeralda et Monseñor Emilio Lorenzo Stehle
Bâtiment Santo Domingo plaza, magasins et entreprises
Bureau 301, 3ème étage
Téléphone: (02) 2 745-726

Direction zonale insulaire



Bureau technique Santa Cruz

Av. Charles Darwin y 12 de febrero
Téléphone: (05) 2 527-137



Bureau technique de San Cristobal

Av. Alsacio Northia et 12 de Febrero
Téléphone: (05) 2 520-704



Bureau technique d'Isabela

Tero Real et Gaviotín
Téléphone: (05) 2 529-132

Yasuní, province de Orellana





www.VIAJAECUADOR.com.ec

 @viajaprimeroecuador

 @viajaprimeroeec

 @ViajaPrimeroEC

www.ECUADOR.travel

 @EcuadorTravel

 @ecuadortravel

 @EcuadorTravel